



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 4 RABII I 1439 (23 NOVEMBRE 2017)**

*

I- Le Secrétaire Général du Gouvernement a présenté une note d'information au sujet du suivi de l'exécution des Hautes Instructions Royales que Sa Majesté le Roi a adressé au Chef du Gouvernement, au Ministre de l'Intérieur et aux départements concernés en vue de prendre les mesures juridiques nécessaires pour encadrer strictement les opérations de la générosité publique et la distribution d'aides aux populations démunies.

II- La Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable chargée du Développement Durable a présenté un exposé sur la participation de la Délégation Marocaine à la 23^{ème} session de la Convention des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP23).

III- Le conseil a adopté les projets de textes suivants :

↳ **Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2.17.696** fixant les modalités de fonctionnement et la composition de l'Observatoire des Délais de Paiement.
2. **Projet de décret n° 2.17.556** fixant la liste des brevets et les conditions nécessaires pour exercer les fonctions de commandement et les fonctions d'officiers à bord des navires de pêche maritime.
3. **Projet de décret n° 2.17.672** portant création et organisation de l'Institut de Formation aux Métiers des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique à Dujda.
4. **Projet de décret n° 2.17.369** portant application de certaines dispositions de la loi n° 27.13 relative aux carrières.

↳ **Convention internationale:**

↳ **Convention** tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et la République de Zambie, faite à Lusaka le 11 octobre 2017.

- **Projet de loi n° 80.17** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.